

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage

Objet
Vote des taux d'imposition 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

Délibération 2026/007

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026

- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

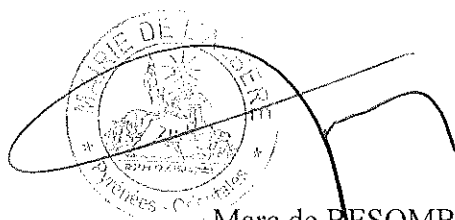
décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2026 les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 11.40 %

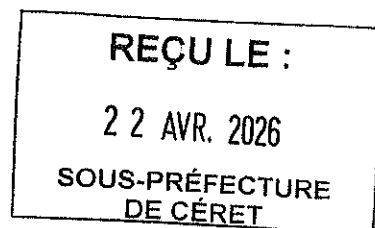
Taxe foncière bâti : 38.22 %

Taxe foncière non bâti : 84.63 %

Le Maire,



Marc de BESOMBE-SINGLA



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du